

L'OUA ET LA QUESTION SAHARIENNE

L'OUA a eu à résoudre bien des crises depuis sa création mais le conflit du Sahara occidental, par sa durée, son ampleur, ses implications, constitue une des plus difficiles questions qu'elle ait à traiter. Certes le problème a souvent été porté devant d'autres instances entre lesquelles il a souvent fait la navette : Cour Internationale de Justice, Nations Unies, Conseil de Sécurité, Non-Alignés, Ligue Arabe, Conférences islamiques. Mais on peut penser que la question du Sahara occidental constitue d'abord un problème africain. Le territoire fait géographiquement partie de l'Afrique, il soulève un point de la décolonisation du territoire africain, il met à l'épreuve un certain nombre de principes de l'Organisation de l'Unité Africaine, dont l'intangibilité des frontières héritées de la colonisation et le droit à l'autodétermination, il peut mettre en question l'existence de l'Organisation elle-même.

L'action de l'OUA s'est développée lentement, mais il semble qu'une certaine maturation politique générale de l'Organisation ait en quelque sorte « accompagné » la prise de conscience progressive de l'importance *sur le fond* du conflit du Sahara occidental. Sans doute aussi, l'Afrique devenait-elle dans le même temps un enjeu de plus en plus important dans les relations internationales. Enfin l'engagement personnel de plusieurs chefs d'Etat et de nombreuses personnalités africaines s'efforçant de régler le problème dans le cadre des institutions africaines, la qualité de l'approche politique de la question donnent à l'OUA le poids pour être le lieu du futur règlement.

*
**

Lorsque le 15 mai 1963, 30 pays africains se réunissent pour créer l'OUA le sentiment de son opportunité, de sa durée, de son efficacité n'est pas général. C'est avec une certaine surprise que les chefs d'Etats réunis à Addis-Abéba découvrent qu'au-delà d'un scepticisme de façade, le sens profond et la nécessité d'une démarche unitaire n'échappent à personne. Le lyrisme des discours des grands leaders africains solennellement réunis emportera la conviction.

Pour lors, la philosophie et les institutions de l'organisation sont dominées par le souci de terminer la décolonisation du continent africain. Y font référence le point 2 du préambule de la charte qui affirme « le droit inaliénable des peuples de déterminer leur propre destin », le point 1 de l'article 2 : « éliminer sous toutes ses formes le colonialisme de l'Afrique », le point 6 de l'article 3 : « dévouement sans réserve à la cause de l'éman-

cipation totale des territoires africains non encore indépendants ». Mais surtout, une longue résolution consacrée à la décolonisation s'accompagne de 3 décisions essentielles :

- la création d'un fonds spécial destiné à soutenir les luttes de libération,
- l'accueil sur les territoires respectifs des Etats indépendants d'Afrique des nationalistes des mouvements de libération,
- l'engagement de favoriser « au niveau de chaque Etat le transit du matériel, la création de volontaires dans divers domaines afin de fournir aux mouvements africains de libération nationale, l'assistance nécessaire dans les différents secteurs »

Les deux pays visés par ces mesures et « mis au ban de l'Afrique » étaient le Portugal et l'Afrique du Sud, à laquelle était consacrée une longue résolution : « Apartheid et discrimination raciale » assortie d'une décision de mesures concrètes de boycott ».

Mais curieusement l'Espagne n'était pas mentionnée parmi les puissances coloniales, bien qu'elle administrât plusieurs territoires : la Guinée équatoriale, le Sahara « espagnol », Ifni et Fernando Po. La première mention assez marginale en sera faite seulement l'année suivante au sommet du Caire.

L'autre surprise était constituée par l'absence officielle du Maroc.

Sur ce point, les commentaires ont été nombreux et controversés et le gouvernement marocain y a fait souvent référence dans la période actuelle pour rappeler les réserves qu'il a constamment fait valoir sur l'existence de frontières et d'Etats portant atteinte à son intégrité territoriale. La conjoncture et les faits ont sans doute été plus complexes.

Présent à la rencontre des ministres africains des Affaires étrangères préparant la conférence, M. Ahmed Balafrej, ministre marocain, rendait visite au souverain éthiopien Hailé Selassié et lui remettait un message dont le contenu ne fut jamais divulgué, expliquant les raisons du souverain chérifien de ne pas se rendre à la conférence des chefs d'Etats.

Le Maroc avait pourtant exprimé précédemment son intention d'être présent sans indiquer il est vrai une acceptation à l'échelon du souverain ou du ministre des Affaires Etrangères.

L'explication la plus souvent avancée est que le Maroc ne pouvait siéger à côté de la Mauritanie. Elle n'est pas cependant totalement convaincante. Certes, le communiqué de la délégation marocaine qui demeura à Addis-Abéba, conduite par M. Mehdi Zeutat, après le départ de M. Balafrej mentionne expressément : « Cette décision du Maroc est uniquement dictée par son attitude concernant la question mauritanienne, attitude constante, bien connue et sur laquelle il est inutile de revenir ». Mais cette affirmation semble être plutôt à usage interne, à la veille d'élections générale au Maroc et destinée à affaiblir l'opposition.

Du reste le Maroc n'était pas le seul pays à ne pas avoir reconnu le gouvernement de Nouakchott; c'était également le cas de la RAU, de la Libye et de l'Algérie. Aucun de ces Etats n'en faisait un obstacle ou un préalable à la construction de l'Organisation de l'Unité Africaine.

En réalité il semble que le Maroc ait été très affecté par la disparition probable du groupe de Casablanca (1), qu'il animait jusque là, disparition que supposait la création de l'Organisation de l'Unité Africaine. Déjà la conférence du groupe de Casablanca qui devait se tenir à Marrakech le 8 mai avait été reportée à la demande de Nasser et de Ben Bella en prévision de la réunion d'Addis-Abéba. La dissolution du groupe de Casablanca pouvait d'autant plus apparaître comme un échec que le groupe de Monrovia dont l'Union africaine et malgache faisait partie entrainait dans l'OUA sans perdre sa cohésion. Au delà des ressentiments personnels possibles entre les leaders politiques du groupe, c'est sur la stratégie politique qu'il fallait observer à l'égard de l'Afrique en construction que les points de vue divergeaient.

Les Etats « révolutionnaires » du groupe de Casablanca devaient-ils pratiquer « l'entrisme » dans une organisation unique, l'OUA, qui serait dominée par les Etats modérés, ou se retrouver entre eux à Rabat ? La majorité des pays du groupe de Casablanca choisit la première solution obligeant d'une part le Maroc à se justifier et s'employant d'autre part jusqu'au dernier moment à faire revenir Hassan II sur sa décision. Ainsi le Maroc publia un communiqué rappelant « l'intérêt que le Maroc a toujours porté à la promotion de l'unité de l'Afrique et qui a inscrit cette politique dans sa propre constitution » et précisant que les explications de M. Balafrej avaient été fournies : « aussi bien à sa Majesté impériale l'empereur d'Ethiopie, qu'aux autres chefs de délégations en particulier ceux de la Charte de Casablanca ».

L'éditorial du Journal marocain « Akher Saa » commentant la décision d'Addis-Abéba laissait mieux voir encore la conception marocaine : « Le Maroc considère la charte africaine approuvée par les membres signataires, comme *un autre pas possible* (2) qui vient d'être accompli dans la voie du réveil de l'Afrique et la construction de son indépendance et de sa liberté ».

Pour maintenir la cohésion apparente du groupe de Casablanca, plusieurs leaders intervinrent. M. Sékou Touré envoya un message dans lequel il demandait au Roi du Maroc de bien vouloir revenir sur sa décision en évoquant à ce sujet « la mémoire du roi Mohamed V », et il indiquait devant les journalistes que l'argument donné par le Maroc pour justifier son absence n'était pas le problème de la Mauritanie. Sans préciser sa pensée il ajoutait que « les objections marocaines cèderaient à la volonté d'unité ». M. N'Krumah envoyait deux messages successifs dans le même sens. Enfin le président du Mali, M. Modibo Keita, commentait ainsi la décision marocaine : « le Maroc ne peut pas être en dehors de l'Afrique puisqu'il est dans l'Afrique et seules des contingences circonstanciées ont empêché le roi Hassan II d'être présent à Addis-Abéba. Cependant une délégation

(1) Le groupe de Casablanca se composait de 6 pays : Maroc, RAU, Guinée, Ghâna, Mali, Algérie. Considérés comme « progressistes », ils s'opposaient aux pays du groupe de Monrovia de tendance modérée composé des 13 pays de l'Union africaine et malgache : Mauritanie, Sénégal, Côte d'Ivoire, Haute Volta, Dahomey, Niger, Cameroun, RCA, Tchad, Gabon, Congo-Brazzaville, Madagascar, Rwanda; et d'autres pays tels que : l'Ethiopie, le Libéria, le Nigéria, la Sierra Leone, la Somalie, le Burundi, le Congo-Leopoldville, la Tunisie.

(2) C'est nous qui soulignons.

marocaine a été accréditée à Addis-Abéba et ce fait est une manifestation de la volonté du Maroc de participer à l'Unité africaine ».

La conférence se termina par l'adoption de la Charte des Etats africains dont l'article 3 précisait les conditions de bonnes relations. Le paragraphe 3 en particulier, souvent évoqué, affirmait solennellement « le respect de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de chaque Etat et de son droit indéniable à une existence indépendante ». Le Maroc officiellement absent n'avait pas signé ces textes. Mais l'ensemble de ces décisions fut repris et approfondi l'année suivante à la conférence du Caire du 17 au 21 juillet 1964. La résolution AHG/16 « réaffirmait » solennellement le respect total par tous les Etats membres de l'OUA des principes énoncés au paragraphe 3 de l'article 3 de la charte » et déclarait solennellement que « tous les Etats membres s'engagent à respecter les frontières existant au moment où ils ont accédé à l'indépendance ». La résolution fut votée dans le contexte des deux conflits frontaliers à peine apaisés : le conflit algéro-marocain d'octobre 1963 (3) et le différend entre la Somalie et l'Ethiopie. La Somalie exprima des réserves comme elle l'avait fait l'année précédente à Addis-Abéba, et fut soutenue par le Maroc. Les arguments étaient qu'après le dépeçage colonial, ces pays, bien qu'indépendants, n'avaient pas réalisé leur unité et que la question des frontières héritées devaient être comprise dans un sens plus large. Le délégué marocain fit remarquer la contradiction entre la Résolution et le fait que la commission chargée de régler le différend algéro-marocain n'avait pas terminé ses travaux. L'argument manquait cependant de portée dans la mesure où le Maroc et l'Algérie, malgré l'existence d'une commission africaine, s'entendaient fermement sur la nécessité d'un règlement bilatéral, attitude qui confirmait à la déclaration de l'OUA son caractère « de principe ». En définitive la Somalie et le Maroc exposèrent leur « point de vue » mais les réserves exprimées ne furent pas consignées et ni l'un ni l'autre ne s'opposèrent à la Résolution.

Aucune des raisons qui avaient empêché Hassan II de se rendre à Addis-Abéba l'année précédente n'avaient disparues, mais le souverain accepta de se rendre au Caire où il lui était nécessaire de rencontrer Ben Bella sous les bons offices de M. Bourguiba, pour effacer les séquelles de l'affrontement. Les entretiens portèrent, dans une atmosphère très bonne, sur l'assainissement des relations algéro-marocaines et les étapes d'une union entre les 3 pays du Maghreb. En revanche les délégations marocaine et mauritanienne n'eurent aucun contact. Mais elle firent séparément remarquer pour la première fois l'omission du Sahara espagnol dans le rapport du comité de libération (4). Le président du comité, M. Oscar Kambona ministre

(3) La guerre entre l'Algérie et le Maroc dure du 8/10 au 2/11/63. Les opérations se déroulent dans les 3 zones : Hassi Beida, Tindouf, Figuig; la région de Béchar encore occupée par les troupes françaises n'est pas touchée. Du côté marocain seul le parti de l'istiglal soutient le gouvernement.

(4) Ce comité fut successivement composé de 7 puis de neuf pays : RAU, Tanzanie, Nigéria, Guinée, Ouganda, Sénégal, Ethiopie, Algérie et Zaïre. Créé conformément à l'article 19 de la charte de l'OUA, son siège est à Dar es Salam. Son rôle est de soutenir les mouvements de libération africains, ses décisions sont prises à la majorité.

Un projet de réforme du Comité examiné en 1971, prévoyant des membres permanents en plus grand nombre et des membres élus tous les 4 ans, fut ajourné. Mais en 1972 le Comité de libération fut chargé à 17 membres et le budget d'aide annuel aux mouvements de libération fut augmenté de 50 %, passant de 2,6 à 3,6 millions de \$.

des affaires étrangères du Tanganyka, répondait que si le Sahara espagnol avait été effectivement omis c'est qu'aucun mouvement de libération n'avait sollicité d'appui, à quoi le délégué marocain faisait valoir, après un bref historique, les fréquents incidents opposant les troupes espagnoles à des éléments nomades.

*

**

Ce rappel des conditions de la création de l'OUA et de ses débuts montre déjà dans quelles limites la question du Sahara occidental va évoluer.

D'une part il existait bien en Afrique des territoires colonisés par l'Espagne, dont le Sahara « espagnol » posant à l'OUA un problème de principe sur les modalités de la décolonisation. D'autre part il existait des questions politiques pendantes entre des Etats africains. Ainsi la Mauritanie, admise à l'OUA depuis septembre 1961, demeurait un Etat contesté par le Maroc, les autres pays maghrébins et l'Egypte à l'exception de la Tunisie qui en avait accepté le parrainage. Enfin la délimitation de la frontière algéro-marocaine restait à régler sur le fond même après l'apaisement qui avait suivi les événements de 1963. La principale difficulté pour l'OUA fut la confusion entretenue entre ces problèmes de nature très différente, derrière lesquels apparaissaient en filigrane la question de la nature des régimes et de son évolution.

Les positions de principe.

De 1964 à 1970 tout à la fois l'année de la réconciliation entre le Maroc et la Mauritanie et des graves troubles d'El Aïoun organisés par les premiers nationalistes sahraouis dans le quartier de Zemla, l'OUA ne manifeste pas une attention soutenue à la question du Sahara «-espagnol», à l'exception de la résolution de 1966. Chronologiquement on peut noter l'allusion aux colonies espagnoles « dont on parle peu » dans le discours d'ouverture de M. Kenyatta à Nairobi en 1965 et un simple alignement sur les « dispositions pertinentes des résolutions des Nations Unies » en 1969 et 1970.

Plusieurs raisons peuvent être invoquées. Pour l'OUA les graves préoccupations africaines étaient ailleurs pendant cette période : les coups d'Etats se succèdent, l'indépendance de la Rhodésie est proclamée, la sécession du Biafra se développe à partir de 1967, la question du Moyen-Orient fait son entrée dans l'enceinte africaine... Dans ce contexte, l'OUA se contentait de laisser se dérouler à l'ONU la bataille diplomatique entre l'Espagne, le Maroc, et la Mauritanie, et d'en attendre l'issue.

L'Espagne découvrait depuis 1963 les immenses potentialités économiques de « sa » colonie et se décidait à s'y intéresser sérieusement. Dans les faits elle cherchait d'abord à gagner du temps en faisant participer les populations de territoire au référendum constitutionnel espagnol en décembre 1966, en démentant régulièrement les pourparlers avec le Maroc ou la Mauritanie, et enfin en acceptant à terme l'autodétermination du territoire sous les auspices de l'Organisation des Nations Unies. Elle était tenue de

fournir chaque année un rapport au comité de décolonisation sur la situation du territoire et sur le degré de préparation des populations à l'exercice du droit à l'autodétermination. Toute la stratégie espagnole consistait en définitive à se maintenir au Sahara le plus longtemps possible sans rejeter totalement les revendications mauritaniennes, sans s'aliéner le Maroc toujours capable de menacer les présides.

Revendiquant à la fois la Mauritanie et le Sahara, le Maroc continuera de contester le régime mauritanien et un « ministère de la Mauritanie et du Sahara » existait, au moins théoriquement, à Rabat. En février 1966 et pendant tout le reste de l'année des troubles éclatèrent en Mauritanie auxquels les services marocains n'étaient pas étrangers. La position marocaine consistait à laisser croire que les entretiens avec l'Espagne confirmait ses thèses sur la marocanité du Sahara en maintenant lié le problème d'Ifni, dont personne ne contestait l'appartenance au Maroc, et celui du Sahara espagnol. Les deux questions seront distinguées et traitées séparément aux Nations-Unies précisément à partir de 1966.

La Mauritanie s'efforçait de résister aux menées marocaines, et défendait aux Nations-Unies à la fois contre le Maroc et contre l'Espagne, au moins la nécessité d'être consultée sur l'avenir du Sahara espagnol sur lequel elle estimait avoir des droits, et au plus le principe d'une consultation des populations concernées (5).

Ces subtiles tractations diplomatiques à plusieurs détentes culminèrent avec la démarche surprenante du Maroc auprès du Comité des 24 (6), siégeant exceptionnellement à Addis-Abéba le 8 juin 1966, demandant l'indépendance pour Ifni et le Sahara. La Mauritanie répondait par l'autodétermination des peuples inscrite dans la Charte de l'OUA et des Nations Unies. Compte tenu du résultat du comité du 24, et quelques semaines avant l'Assemblée Générale des Nations Unies (7), l'OUA adopta une résolution qui accordait « son entier soutien à tout effort tendant à une libération immédiate et inconditionnelle de tous les territoires africains sous domination espagnole (Ifni, le Sahara dit « espagnol », la Guinée équatoriale et Fernando Po) et demandait à l'Espagne d'entreprendre résolument un processus accordant la liberté et l'indépendance à toutes ces régions et de s'abstenir de toute mesure qui créerait une situation mettant en danger la paix et la sécurité en Afrique ».

Pour l'OUA, la cause était entendue puisque les pays « concernés », l'Espagne, le Maroc, la Mauritanie, avaient fini par trouver leur compte dans la reconnaissance d'une libération du territoire sous l'égide de l'ONU qui en acceptait le bien-fondé et la responsabilité. Tout au plus peut-on remarquer la nuance entre le texte de la résolution de 1966 parlant de

(5) Les diplomates mauritaniens ne se faisaient pas faute de souligner que le Maroc ne pouvait revendiquer le Sahara que parce qu'il revendiquait la Mauritanie à laquelle il appartenait...

(6) L'Algérie fit savoir à cette session du Comité des 24 et pour la première fois d'une manière explicite qu'elle était intéressée par l'avenir du territoire du Sahara « espagnol ».

(7) Réunion des chefs d'Etat de l'OUA du 5 au 9 Novembre 1966. Assemblée générale de l'ONU — 20 Décembre 1966.

« l'indépendance à toutes ces régions » et : « le droit légitime des populations (8) du Sahara dit espagnol à l'autodétermination » dans le texte de 1970. La différence était cependant de taille puisque jusqu'ici la décolonisation du territoire se présentait sans l'existence d'un interlocuteur classique sinon nécessaire : un ou plusieurs mouvements de libération. Ils allaient bientôt apparaître. Dans la mesure où le règlement de la décolonisation du Sahara « espagnol » passait désormais par une consultation de la volonté politique des habitants, il devenait nécessaire de s'assurer des sentiments de celle-ci par l'intermédiaire de mouvements plus ou moins représentatif acquis aux thèses des pays « concernés », Espagne, Mauritanie, Maroc, sous couvert d'une agitation nationaliste. Furent successivement créés au Maroc en 1966 : le Front de Libération de la Saguia El Hamra et du Rio de Oro, apparemment sans succès, en 1969 : le MOREHOB — Mouvement de Résistance des Hommes Bleus, apparaissant au début sous le sigle OLSHOD : Organisation pour la Libération de la Seguiet el Ouadi Dahab, dont l'animateur était un marocain, Edouard Moha (9). En 1973 est créé le Front National de la Libération de la Saguia El Hamra et du Rio de Oro, en 1974 le Mouvement du 21 août, en 1975 le FLU, Front pour la Libération et l'Unité dont l'essentiel des militants était composé de militaires des FAR. L'Espagne de son côté crée le PUNS en octobre 1974 (Parti de l'Union Sahraouie). La Mauritanie s'abstient de forger son propre mouvement, longtemps persuadée qu'elle exerce un contrôle suffisant sur le mouvement nationaliste sahraoui : l'organisation créée par Bassiri en 1968. Celle-ci deviendra le F. Polisario en 1973 après fusion avec le Mouvement de Libération du Sahara des étudiants sahraouis de Rabat animé par El Ouali.

En attendant que ces mouvements entrent en scène, un consensus sur l'autodétermination du Sahara va durer de 1970 à 1972 entre les trois pays riverains : le Maroc, la Mauritanie, l'Algérie. Il se concrétise par le communiqué commun du Sommet de Nouadhibou (10) : « après une étude approfondie de la situation qui prévaut au Sahara sous domination espagnole, les présidents Mokhtar Ould Daddah et Houari Boumediène et le roi Hassan II ont décidé d'intensifier leur collaboration étroite pour hâter la décolonisation de cette région et ce, conformément aux résolutions pertinentes de l'ONU. A cet égard un comité tripartite de coordination a été créé, chargé de suivre en permanence tant sur le plan politique que diplomatique le processus de décolonisation ».

Le Maroc n'avait pas obtenu beaucoup : rien qu'une vague promesse de ses partenaires de collaborer avec lui à décoloniser le Sahara et le roi Hassan II quitta la conférence plus tôt que prévu pour manifester sa déception (11). Mais face à la fermeté de l'Espagne qui montre peu d'empressement

(8) C'est nous qui soulignons.

(9) Voir à ce sujet A. BABA MISKÉ, « Front Polisario », l'Ame d'un peuple, p. 59, sur E. MOHA et le MOREHOB p. 157 et 158. Sur le PUNS p. 164, sur le F. POLISARIO p. 149.

(10) Sommet de Nouadhibou, 14 septembre 1970.

(11) « Des termes très modérés du communiqué commun, l'idée essentielle à retenir était que l'Algérie et la Mauritanie entendaient s'en tenir au principe d'autodétermination proclamé par l'ONU sans plus ». *Maghreb-Machrek* : « Le litige du Sahara occidental », 1^{er} trimestre 1976, n° 71.

à organiser un référendum, l'accord de façade se prolongea jusqu'au sommet de l'OUA de 1972.

La présence de 25 Chefs d'Etat et de gouvernement donna d'emblée au 9^e sommet de l'OUA qui s'ouvrait à Rabat un éclat exceptionnel. Dans une atmosphère détendue voire euphorique que l'on a qualifiée de « esprit de Rabat », tout va se passer comme si, en définitive, l'ensemble du sommet était organisé autour de la question du Sahara « espagnol ». Les déclarations d'Hassan II et les décisions qu'il va impulser semblent montrer une volonté systématique de se concilier toute l'opinion africaine en vue d'objectifs décisifs en direction du Sahara.

En premier lieu le souverain chérifien rendait un vibrant hommage dans son discours d'ouverture au président sortant M. Mokhtar Ould Daddah avant de le remplacer lui-même pour un an à la tête de l'organisation. La plupart des observateurs placent à cette date (le président mauritanien passera des vacances au Maroc après le sommet) l'entente entre le Maroc et la Mauritanie sur le futur partage du Sahara espagnol.

En second lieu l'accent était mis sur la réconciliation générale : la Guinée et le Sénégal avaient apaisé leur différend en mai, les deux leaders angolais Roberto Holden et Agostino Neto s'étaient retrouvés à Brazzaville en juin; la tâche était relativement facile pour le Roi. La rencontre attendue restait la rencontre avec Boumediène dont on espérait la reconnaissance d'une frontière nouvelle et définitive entre l'Algérie et le Maroc. Mais dès le discours d'ouverture Hassan II annonçait qu'il n'y avait plus de différend algéro-marocain : « ...nous sommes heureux de vous annoncer solennellement que ce conflit, non seulement est éteint, mais que nous demandons à l'OUA de le retirer définitivement de ses archives, et non seulement nous retirons ce dossier négatif et douloureux mais encore enjambons un pas vers l'avenir et ouvrons-nous une ère de coopération qui nous l'espérons ne s'étendra pas seulement à nos deux pays mais encore à la région et ainsi nous aurons participé à la naissance de l'idée de la régionalité après avoir été les défenseurs étroits des nationalités ».

Dans ces conditions le Roi pouvait se faire aisément interprète de toute l'Afrique et montrer une certaine fermeté à l'égard des grandes puissances. Il les avertissait même que si elles continuaient leur politique « leurs amis seraient amenés à choisir entre l'Afrique et leurs amis » et répondait avec optimisme de l'avenir du continent africain (12).

Même le renforcement de l'aide aux mouvements de libération dont il définissait longuement la stratégie allait dans ce sens : « Moi je pense que si les mouvements de libération veulent parvenir à un résultat il faut que les pays limitrophes acceptent d'abord de servir de bases militaires

(12) « Ces différentes... différences, si je puis dire, qu'il y a en Afrique, cette mosaïque des pays, d'ethnies, de régimes politiques ou économiques n'est pas faite pour m'inquiéter... Elle [l'Afrique] y arrivera [à l'unité économique] parce que, justement en partant d'ethnies. Mais il y a beaucoup moins d'ethnies que l'on peut penser en Afrique; elles peuvent pour tout le continent, se classer en 10 ou 12 ethnies sur 350 000 000 d'habitants : le problème consiste à mon avis à bien voir la situation sur le plan régional ». Conférence de presse de S.M. HASSAN II, 16 juin 1972.

à ces pays occupés. En acceptant de servir de base, ils accepteront en même temps tous les inconvénients de cette situation à savoir le droit de suite, de poursuite, de représailles... Si, un mouvement de libération doit vraiment être organisé et formé il lui faut s'ériger en gouvernement en exil avec ses ministres, sans premier ministre ni Chef d'Etat; à ce moment il demande la reconnaissance de jure ou de facto non seulement des pays africains, mais des pays amis » (13).

La décision d'admettre onze mouvements de libération africains (14) à siéger au Comité de libération) de l'OUA et d'augmenter de 50 % le budget des mouvements de libération auquel le Maroc ajoutait individuellement une contribution d'un million de dollars renforçait facilement la popularité du Roi. La question du soutien accru aux mouvements de libération était évoquée depuis longtemps et rencontrait l'unanimité, sans compter que le cas du Sahara « espagnol » pouvait être un jour concerné par une telle mesure. Au moins on pouvait le laisser entendre. Interrogé sur le Sahara « espagnol », les réponses du Roi étaient claires.

Pour lui : « L'Algérie s'engageait à prêter aide et assistance et appui au Maroc pour ses revendications territoriales, faisant référence aux paroles prononcées par Boumediène après la signature de l'accord frontalier.

Quant à l'Espagne : « ... ou bien l'Espagne va demeurer et alors les problèmes de rejet se posent et nous ne pourrions pas admettre qu'une enclave coloniale puisse demeurer dans le sud du Maroc... ou alors l'Espagne se retire et érige un Etat factice auquel cas la sécurité du Maroc dans son sud ou la sécurité de la Mauritanie dans son nord se trouvent mises en cause, parce qu'un Etat factice ne peut en aucune façon constituer ni pour la Mauritanie ni pour le Maroc un Etat tampon stable et solide, et dans ce cas-là non plus nous n'accepterions pas. Alors je pense que le mieux c'est que l'Espagne fasse un référendum comme nous l'avons toujours demandé aux Nations Unies. Mais qu'elle le fasse sans ériger un Etat factice... ». Aussi voulons-nous continuer à entamer avec l'Espagne un dialogue de compréhension, un dialogue qui soit de nature à la convaincre que les Etats factices sont aussi mauvais pour elle que pour vous... » (15).

Mais toute cette construction reposait sur l'interprétation donnée à la signature de l'accord frontalier avec l'Algérie qui restait très vague : « Nous Hassan II et Houari Boumediène... déclarons que par la conclusion et la signature de la convention définissant la frontière algéro-marocaine et la couverture de coopération pour la mise en valeur de la mine de Gara-Djebilet nous entendons établir une paix permanente pour les siècles à venir, susciter l'avènement d'une ère de concorde et de coopération pour les

(13) Conférence de presse de SM le Roi Hassan II, 16 juin 1972 : ce discours concerne évidemment les mouvements de libération d'Afrique du Sud, de l'Angola et du Mozambique, mais c'est à peu près la stratégie qu'utilise le F. Polisario auprès de l'OUA 4 ans plus tard.

(14) « Les onze mouvements de libération reconnus par l'OUA concernent tous les pays considérés par cette organisation comme étant « sous domination coloniale, raciste et minoritaire » à l'exception du Sahara espagnol ». *Le Monde*, 6 juin 1972.

(15) Conférence de presse de SM le Roi Hassan II, 16 juin 1972.

générations futures et traduire ainsi les aspirations profondes de nos peuples à l'unité, à la prospérité et au bonheur » (16).

Le Roi se faisait fort de faire entériner cette convention par le Parlement marocain, car les Marocains « sont intelligents et réalistes ». La démonstration était la suivante : si le Maroc suivait le raisonnement de son opposition « cela nécessiterait que le Maroc amputait l'Algérie des deux tiers de son territoire ». Si l'Algérie l'acceptait : « je ne pense pas qu'il y ait une grande puissance qui accepte que le Maroc s'élargisse de cette façon », et si l'Algérie refusait ce serait la guerre : « pour en définitive remporter des victoires à la Pyrrhus ». Donc : « les Marocains préfèrent une Algérie forte comme frontière plutôt qu'une frontière étendue avec une Algérie ennemie ». Ces déclarations étaient assorties de quelques précisions sur les constitutions d'une société mixte algéro-marocaine pour l'exploitation du minerai de Gara Djebilet et la construction d'une voie ferrée de Tindouf jusqu'à la province de Tarfaya.

Dans l'enthousiasme général, l'OUA vota des félicitations chaleureuses aux deux leaders politiques pour leur entente retrouvée (17). Rien n'était réglé et les signes des difficultés à venir étaient déjà présents. Dans son allocution après la signature de la convention que le Roi considérait comme un acquiescement et un soutien à sa politique le président Boumediène avait dit : « l'unité des deux peuples et leur solidarité hier dans leur lutte commune font en sorte que les problèmes de l'un sont les problèmes de l'autre. Est-il nécessaire de réaffirmer notre solidarité totale avec le Maroc frère dans la lutte qu'il mène pour rétablir sa souveraineté sur ses territoires qui demeurent encore sous la domination coloniale ? Pour ce qui est du Sahara qui porte toujours une appellation coloniale, le moment est venu de mettre en application la politique de libération que nous avons définie à Nouadhibou ». Certes la formule était ambiguë mais la référence à Nouadhibou était claire et elle ne pouvait guère satisfaire le Maroc (18).

L'autre détail concernait la Libye. Le colonel Qaddhafi pourtant très sollicité avait refusé de venir lui-même et une mince délégation libyenne était arrivée pendant le sommet permettant de faire croire à un apaisement. La polémique principale entre les deux pays datait de la tentative de coup d'Etat de Skirrat que le régime libyen avait saluée avec enthousiasme.

(16) Déclaration algéro-marocaine de Rabat, 15 juin 1972.

(17) Les Chefs d'Etats et de gouvernements de l'OUA réunis en leur 9^e Sommet à Rabat : « ... expriment que tous les problèmes de la nature de ceux auxquels l'Algérie et le Maroc ont été confrontés dans le passé et qui se posent encore à d'autres pays du continent africain soient réglés en s'inspirant de la Charte de l'OUA et de l'esprit qui a présidé au règlement définitif du différend algéro-marocain ».

(18) La confusion fut bien entendu entretenue. Voici comment *Le Figaro* du 16 juin 1972 rend compte des menus faits, et rapporte les paroles de BOUMEDIENE : « Majesté, nos deux peuples sont solidaires et l'Algérie donnera son appui au Maroc afin qu'il récupère tous les territoires sur lesquels il demande la souveraineté ».

L'auteur de l'article ajoute : « tout le monde comprit qu'il s'agissait du Sahara actuellement occupé par les Espagnols et que le Maroc revendique soit par la voie diplomatique à l'ONU, soit par des chemins plus détournés que la négociation avec Madrid. Alger lui donne ainsi le feu vert. Et l'on se demandait hier encore à Rabat, si cette promesse faite en privé par BOUMEDIENE serait officiellement tenue. Certains disent qu'il s'agit là d'une sorte de compensation. Car les Marocains ne sont pas tous d'accord sur le traité qu'on vient de signer ».

Mais bien qu'on ne puisse pas dire avec précision quel mois, c'est bien en 1972 que les nationalistes sahraouis jugèrent prioritaire un voyage à Tripoli. On peut penser que Tripoli, avant Alger, était sensible au problème du Sahara occidental. Le colonel Qaddhafi que le 1^{er} secrétaire du F. Polisario El Ouali avait fortement impressionné voyait sans doute le règlement du Sahara occidental d'une manière différente des trois pays, la Mauritanie, le Maroc et l'Algérie, qui s'étaient concertés jusque là (19).

Enfin l'ambiguïté des attitudes était reconduite dans le texte de la résolution finale dans laquelle l'article 2 mentionnait l'exercice du peuple du territoire à son droit « à l'autodétermination et à l'indépendance ». Or, comme l'avait précisé le Roi dans sa conférence de presse, le Maroc n'accepterait pas que le référendum d'autodétermination aboutisse à l'indépendance du territoire. Aussi le consensus n'était plus qu'apparent (20). L'illusion d'une entente ne pouvait être maintenue qu'à la seule condition que les réserves marocaines sur la création d'un « Etat factice » soient considérées par les autres pays comme une attitude hostile à une solution néocolonialiste espagnole mais pas fondamentalement à l'existence d'un Etat indépendant dont la volonté de la population se serait réellement exprimée.

Il fallait donc désormais préserver dans les textes officiels la revindication d'une consultation authentique de la volonté de la population dirigée contre l'Espagne, mais sans préjuger de son résultat pour ne pas indisposer le Maroc.

Aussi le ton change aussi bien à l'OUA en mai qu'au sommet d'Agadir en juillet 1973 (21). En fait la référence au « droit à l'autodétermination et à l'indépendance » va disparaître des résolutions de l'OUA jusqu'en 1976, (alors que cette formulation se maintient dans les résolutions de l'ONU). Les textes des résolutions de l'OUA de 1973 et 1974 sensiblement identiques, insistent sur la liberté nécessaire à l'expression authentique de la volonté des populations », demandent aux états limitrophes directement intéressés de poursuivre leurs consultations et « d'intensifier les efforts pour organiser » dans les plus brefs délais « un référendum ».

Cette modération dans les textes de résolution de l'OUA signifie surtout l'effacement momentané du rôle de l'organisation africaine dans le règlement de la question du Sahara occidental. Pendant près de deux ans le

(19) Voir à ce sujet : A. BABA MISKÉ, *Le F. Polisario, l'âme d'un peuple*, p. 160. L'auteur rappelle que c'est en 1972 à Chinguetti, en Mauritanie que le colonel Qaddhafi s'écria : « Vive le Sahara libre ! ».

(20) La résolution de l'ONU du 6 décembre 1972 réaffirmant « le droit inaliénable de la population du Sahara à l'autodétermination et à l'indépendance » montre les divergences d'attitude devant cette formulation : l'Espagne vote contre, l'Algérie et la Mauritanie pour, le Maroc s'abstient.

(21) La résolution du sommet d'Agadir montre aussi une volonté de conciliation en s'abstenant d'une référence à « l'Indépendance » : « Les 3 chefs d'Etat ont consacré une attention particulière à l'évolution de la question encore sous domination du colonialisme espagnol, ils ont réaffirmé leur attachement indéfectible au principe de l'autodétermination et leur souci de veiller à l'application de ce principe dans un cadre qui garantit aux habitants du Sahara l'expression libre et authentique de leur volonté conformément aux décisions de l'ONU dans ce domaine ».

problème va être débattu devant les instances de l'ONU qui en sont elles-mêmes dépossédées ensuite au profit de la Cour internationale de justice.

Au cours de l'été 1974 le Maroc rompt d'une manière unilatérale l'accord de façade avec les autres pays du Maghreb sur l'autodétermination. Il engage une action diplomatique vigoureuse contre l'Espagne en se fondant sur une issue rapide à la maladie du général Franco. Mais tant que celui-ci est vivant, et il ne disparaîtra que l'année suivante, les revendications marocaines ne peuvent guère aboutir. Pour gagner du temps et éviter la tenue du référendum sous contrôle international auquel l'Espagne se prépare, Hassan II annonce alors son intention de saisir la Cour internationale de justice le 14 septembre 1974.

Aussi bien le déroulement de la procédure et ses querelles que l'examen des dossiers et les plaidoiries, tout se déroule à la CIJ en dehors de l'action de l'OUA. De même les tractations diplomatiques entre l'Espagne, la Mauritanie et le Maroc qui aboutissent à l'accord de Madrid du 14 novembre 1975 s'effectuent sans intervention des pays africains.

Ainsi l'année 1975 qui se termine par l'invasion du Sahara occidental par les troupes marocaines et mauritaniennes ne montre pas une activité politique efficace de l'OUA. On peut seulement noter un vote majoritaire des ministres africains du commerce réunis à Alger en novembre « favorable au principe de l'autodétermination » mais sans référence explicite au Sahara occidental. Et plus tardivement encore (le 26 décembre) apparaît la déclaration conjointe des mouvements de libération africains sur la situation en Angola et au Sahara occidental : « A propos de la situation au Sahara occidental, les mouvements de libération africains dénoncent le génocide et la politique de partage dans ce territoire et l'accord tripartite de Madrid qui remet ouvertement en cause le principe sacré des peuples à l'autodétermination et à l'indépendance. Ils appellent l'OUA et les organisations internationales à reconnaître le F. Polisario comme représentant unique du peuple sahraoui ».

Le F. Polisario lui-même semble un temps prendre acte de l'effacement de l'OUA. Il avait remis un memorandum au Conseil des ministres de l'OUA en 1975, et adressé une lettre au président en exercice de l'OUA en octobre mais sans doute déçu au peu de réaction de l'organisation, il ne fait état d'aucune résolution de celle-ci dans le memorandum élaboré à la fin de l'année 1975 pour expliquer les principes juridiques de la Constitution de la République arabe sahraouie démocratique (22).

Il faut attendre la fin du mois de janvier 1976 pour voir l'Organisation de l'Unité Africaine se ressaisir du dossier.

Dès le 19 janvier, le comité de libération de l'OUA réuni à Maputo, capitale du Mozambique, adopte un rapport recommandant la reconnaissance du F. Polisario : « étant donné qu'il est le seul mouvement de libération légitime du Sahara espagnol luttant pour l'indépendance du territoire ».

(22) Voir documents publiés dans AAN 1976, p. 920 à 931. Seules figurent dans le memorandum les références aux déclarations de l'ONU.

Sentant l'importance de l'enjeu pour toute l'Afrique, M. Eteki M'Boumoua tente une ultime mission de conciliation entre toutes les parties : l'Algérie, le Maroc, la Mauritanie et le F. Polisario du 8 au 13 février, mais il échoue. Le problème qui se pose alors au F. Polisario et aux pays qui soutiennent les Sahraouis (l'Algérie et la Libye) consiste dans le choix d'une stratégie.

Deux démarches étaient possibles : la reconnaissance du F. Polisario comme mouvement de libération suivant les conclusions de Maputo, la proclamation de la République arabe sahraouie démocratique avec la constitution d'un gouvernement provisoire en exil. Les deux voies furent suivies simultanément, non sans réagir l'une sur l'autre. A la réunion du conseil des ministres de l'OUA du 22 février M. Layachi Yaker, alors ministre algérien du commerce, mena de longues négociations pour l'admission du F. Polisario, n'obtenant finalement au vu des pointages auprès des différents Etats africains que 17 pays favorables, neuf contre et 21 hésitants. La majorité requise n'était donc pas atteinte mais on peut l'imputer à la nouvelle de la proclamation de l'Etat sahraoui survenue en pleine session. Cette décision semble avoir été prônée davantage par les Sahraouis eux-mêmes. Le premier secrétaire du F. Polisario, El Ouali, en était un farouche partisan et il travaillait depuis plusieurs mois à justifier le bien-fondé de l'existence d'un Etat sahraoui qu'il aurait voulu voir proclamé au plus vite après l'annonce de l'accord de Madrid. Remise à plusieurs reprises pour des causes difficiles à démêler, la proclamation a finalement coïncidé avec la date du retrait définitif des troupes espagnoles, évitant un « vide juridique » du côté des nationalistes sahraouis. Plusieurs raisons expliquant les ajournements successifs peuvent être évoquées. La première pourrait être : les tentatives désespérées de l'Algérie et des Sahraouis, chacun pour leur part, de tenir la Mauritanie, qui n'entre en guerre que le 10 décembre 1975, à l'écart du conflit. La proclamation de la RASD dès cette époque pouvait-elle avoir une influence sur les décisions de M. Ould Daddah ? Il faudrait connaître la teneur exacte des entretiens pour y répondre. La seconde raison tient peut-être à des consultations laborieuses sur la constitution du gouvernement provisoire. Ahmed Baba Miské le laisse entendre lorsqu'il révèle que la décision de la proclamation de la RASD avait été prise en novembre 1975 et que « la composition du gouvernement rendue publique le 4 mars 1976 avait subi quelques modifications par rapport à novembre 1975 » (23). Le ralliement de la majorité des notables de la Djemaa espagnole au F. Polisario début décembre avait rendu celui-ci moins homogène et accru les difficultés d'un équilibre politique. Certaines personnalités sahraouies, peut-être peu satisfaites du rôle politique qui leur était imparti, regagnèrent le Sahara occidental, dont le maire de Dakhla, M. Souelim Ould Ahmed Ould Brahimi (24), qui ne rejoignit à nouveau le F. Polisario que plusieurs années plus tard. Enfin la troisième raison tient probablement à certaines réticences tant de la part de l'Algérie que de la Libye à cautionner

(23) A. BABA MISKÉ, *op. cit.*, p. 217.

(24) Cité par Francis DESSART, « La question du Sahara occidental et la réunification de la Mauritanie ». *Remarques Africaines*, n° 489-490, 15 août 1976, p. 27.

trop rapidement une structure étatique et un gouvernement en exil alors qu'ils ignoraient la force réelle du mouvement nationaliste sahraoui sur le terrain.

En définitive la concurrence des deux initiatives contribue d'une part à bloquer le processus de reconnaissance du F. Polisario comme mouvement de libération africain, d'autre part à n'enregistrer que quelques reconnaissances diplomatiques de la RASD : un seul Etat africain immédiatement, Madagascar, et 8 autres dans le mois qui suivit.

A court terme le choix des Sahraouis de créer un Etat constituait un échec, mais à long terme la décision était juste, précisément parce qu'elle ne s'adressait pas exclusivement à l'OUA, tout en obligeant l'organisation à traiter le conflit du Sahara occidental comme une grande question internationale. De cette manière les risques d'éclatement de l'OUA auxquels l'organisation s'était aussitôt montrée très sensible devant les menaces du Maroc et de la Mauritanie de quitter l'OUA si le F. Polisario était reconnu et même de reconnaître « des mouvements séparatistes existant dans divers pays africains », étaient en fait déjà dépassées.

Pour l'heure cependant la partie diplomatique qui s'engageait semblait très inégale et en défaveur du gouvernement de la RASD en exil. La réunion de l'OUA à Port-Louis en juillet 1976, la première après la proclamation de l'Etat sahraoui, prenait valeur de test. Or elle se présentait mal, se tenant quelques semaines après la mort du premier secrétaire du Front Polisario, El Ouali, tué dans l'expédition de Nouakchott.

A son arrivée dans l'île Maurice, la délégation du F. Polisario fut refoulée (25) et le ministre mauricien des affaires étrangères, Sir Harold Walter en donna alors pour raison : « ... le F. Polisario qui a proclamé unilatéralement l'indépendance de la République Sahraouie n'est donc plus un mouvement de libération pouvant être reconnu par l'OUA. D'autre part la République Sahraouie n'a pas encore été reconnue par l'OUA ». Ce qui laissait entendre que les Sahraouis avaient bien perdu sur les deux tableaux. Cependant dès le début de la réunion du Conseil des ministres et en dépit des efforts du Maroc et de la Mauritanie il devint évident qu'un débat sur la question du Sahara occidental aurait lieu, même si ce point ne figurait pas à l'ordre du jour. On vota même sur l'opportunité du débat et les représentants du Maroc et de la Mauritanie décident de suspendre leur participation au Conseil des Ministres et de ne pas assister à la séance d'ouverture du sommet (26). La résolution présentée par le Bénin (quatrième pays à avoir reconnu la RASD le 11 mars 1976) avait l'avantage de renvoyer explicitement dans sa formulation à l'existence d'un Etat sahraoui, la RASD, et non à celle d'un mouvement de libération nationale. Elle réaffirmait « le droit inaliénable du peuple du Sahara occidental à l'autodétermination et à l'indépendance »... et qui exigeait « le retrait immédiat de toutes les forces

(25) Possesseurs de passeports algériens et mauritaniens (ce qui obligera le délégué de la Mauritanie à une mise au point) certains représentants du F. Polisario restèrent dans l'île comme « touristes ».

(26) Le Président de la Mauritanie, M. Mokhtar Ould Daddah, participera tout de même à la cérémonie.

d'occupation étrangère et le respect de l'intégrité territoriale du Sahara occidental et la souveraineté du peuple sahraoui ». Elle fut adoptée par 29 voix pour, deux contre, dix abstentions, 6 absents et 1 non participant (27), ce qui représentait un net succès.

Enfin à la réunion du sommet de l'OUA (28) fut décidée la tenue d'un sommet extraordinaire des chefs d'Etat pour trouver une solution pacifique et juste au problème du Sahara occidental. Le secrétaire général de l'OUA était chargé de prendre les contacts nécessaires, de fixer la date et le lieu. Le sommet devait réunir toutes les parties intéressées y compris le peuple du Sahara occidental, mais il n'était pas précisé si le F. Polisario serait invité. La résolution du Bénin votée par le Conseil des ministres fut laissée en suspens. D'une certaine manière les décisions de l'OUA étant tenues pour inefficaces, on pouvait considérer que la réunion de Port-Louis n'avait abouti à aucun résultat (29), surtout si l'on se plaçait du point de vue d'un « progrès dans le sens d'un règlement pacifique ». Mais la question du Sahara occidental était entrée dans une nouvelle phase. La plupart des Etats africains, même ceux qui ne l'avaient pas reconnue, avaient pris acte de la création de la RASD, et la décision de tenir un sommet extraordinaire montrait que l'OUA ne considérait pas le dossier comme « clos ». C'était donc un succès relatif qu'il faut d'autant plus souligner que les suites seront moins satisfaisantes : début du va et vient de la question entre les assemblées de l'ONU et les réunions de l'OUA, tenue du sommet extraordinaire indéfiniment repoussée, longue attente avant la reconnaissance diplomatique suivante (30).

En fait la décision du sommet extraordinaire va fonctionner comme un piège pour la diplomatie sahraouie dans la mesure où toutes les instances : Non Alignés, ONU, etc. vont désormais renvoyer dans leur résolution à la tenue du sommet extraordinaire qui ne se réunit pas.

L'exigence de la rencontre devient ainsi pour un temps la principale action politique et diplomatique des Sahraouis qui se heurte à une situation de blocage dont l'énoncé du point 4 de la résolution 3145 de l'assemblée générale de l'ONU du 17 décembre 1976 donne un aperçu : « L'assemblée générale... prie le secrétaire général administratif de l'OUA d'informer le

(27) Détail du vote du Conseil des Ministres :

Ont voté pour : Algérie, Angola, Bénin, Botswana, Burundi, Cap Vert, Tchad, Comores, Congo, Ethiopie, Ghâna, Guinée Bissau, Guinée, Kenya, Libye, Madagascar, Mali, Mozambique, Niger, Nigeria, Rwanda, Sao Tomé et Príncipe, Sierra Léone, Somalie, Swaziland, Tanzanie, Togo, Haute-Volta, Zambie.

Contre : Gabon et Sénégal.

Abstentions : Cameroun, République Centrafricaine, Egypte, Gambie-Lesotho, Libéria, Malawi, Maurice, Tunisie, Zaïre.

Absents : Mauritanie, Maroc, Seychelles, Soudan, Ouganda, Guinée Equatoriale.

Présent mais non participant au vote : Côte-d'Ivoire.

(28) Rappelons la composition de ce sommet :

6 chefs d'Etat : Sénégal, Zambie, Ethiopie, Mauritanie, Gabon, Ouganda, Soudan.

5 vice-présidents : Egypte, Kenya, Comores, Botswana, Tanzanie.

5 Premiers ministres : Angola, Swaziland, Sierra Léone, Guinée, Congo.

Autres ministres et ambassadeurs.

(29) Voir *Le Monde* du 7 juillet 1976 : « Le sommet de l'OUA n'a abouti à aucun résultat », par J.C. Pomonni.

(30) Il s'écoule 11 mois entre la reconnaissance de la RASD par le Rwanda le 1^{er} avril 1976 et celle par le Yémen démocratique le 2 février 1977.

secrétaire général de l'ONU des progrès accomplis quant à l'application des décisions prises par l'OUA au sujet du Sahara occidental et invite le secrétaire général de l'ONU à en faire rapport à l'assemblée générale lors de sa 32^e session » (31).

Le seul aspect positif de cette navette était d'avoir fait de l'OUA l'instance de discussion d'un règlement de la question du Sahara occidental dont dépendait l'attitude des autres pays et des autres instances et attitudes dans les procédures ultérieures.

Toute l'année 1977 et une partie de l'année 1978 sont ainsi consacrées à obtenir que le sommet extraordinaire se tienne. A Lomé, en février, au conseil des ministres de l'OUA, le Maroc et la Mauritanie se retirent pour marquer leur hostilité à la présence d'une délégation du F. Polisario conduite par M. Hakim Brahim invitée par le pays hôte, le Togo, qui avait été parmi les premiers à reconnaître la RASD. Le geste était d'autant plus grave que le Maroc se voyait dans le même temps accusé d'avoir été l'instigateur de la tentative de coup de force au Bénin. Pour la première fois, les agissements du Maroc en tant que pays africain étaient jugés et contestés et l'une des décisions du sommet de Libreville en juillet sera la convention de l'OUA sur l'élimination du mercenariat en Afrique visant entre autre le Maroc.

Dans la mise en question des actions du Maroc en Afrique, la diplomatie sahraouie pouvait facilement faire passer ses propres griefs, tout en prenant soin d'en distinguer la Mauritanie.

La décision de réunir le sommet extraordinaire posait cependant plusieurs problèmes; où se tiendrait-il ? qui paierait les frais ? qui y participerait ? Les deux premières questions étaient liées dans la mesure où la Zambie n'acceptait d'accueillir le sommet que si les Etats africains contribuaient aux charges financières. En revanche le sommet ne pouvait être théoriquement repoussé parce que trop peu d'Etats africains se montraient disposés à y participer. Ce décompte, auquel se livraient le Maroc et la Mauritanie, ne pouvait constituer un « quorum » à atteindre puisque la décision du sommet extraordinaire émanait elle-même du sommet de Port-Louis. Il était seulement souhaitable que le plus grand nombre possible de chefs d'Etats africains y participent. Le point le plus délicat venait de l'interprétation qu'il convenait de donner à la participation du « peuple du Sahara occidental ». Dans sa déclaration, le secrétaire général de l'OUA présentait une définition « extensive » incluant la participation du F. Polisario et une définition « restrictive » qui devait être tranchée par les chefs d'Etats eux-mêmes.

Le lieu et la date furent finalement décidés : début du mois d'octobre en Zambie. Mais le 15 septembre, le secrétaire général de l'OUA annonçait qu'il ne pourrait se tenir à Lusaka qu'en janvier 1978 et plusieurs autres lieux furent successivement proposés. Délaissant les marchandages diplomatiques de l'OUA, les Sahraouis avaient porté ailleurs leurs actions. L'enlèvement de 6 coopérants français à Zouérate en Mauritanie le 1^{er} mai 1977

(31) Le point 5 de la résolution 3222 de l'Assemblée de l'ONU du 9 décembre 1977, un an plus tard, reprend exactement les mêmes termes.

leur permit d'occuper la scène internationale à travers les négociations avec la France et les tentatives de médiation qui se succédèrent jusqu'à la remise des prisonniers au secrétaire général de l'ONU le 23 décembre.

Mais au cours des tractations la question des lenteurs de l'OUA a réunir le sommet extraordinaire fut évoquée et imputée en partie au gouvernement français (32). A l'inverse il ne manquait pas d'observateurs pour souligner que la France ayant désormais perdu sa crédibilité d'arbitre et de médiateur au Maghreb, pouvait encore jouer ce rôle en utilisant son influence en Afrique :

« Cette mission de conciliation, en revanche, la France peut encore l'exercer auprès de nombre d'Etats africains francophones et utiliser son influence pour leur suggérer la réunion la plus rapide possible du sommet extraordinaire de l'OUA dont la compétence n'a jamais été récusée par le Maroc, la Mauritanie et l'Algérie et qui apparaît comme l'instance la mieux qualifiée pour l'élaboration d'un compromis entre les différentes thèses en présence » (33). Certains chefs d'Etats africains s'efforçaient d'aller dans ce sens : le 16 novembre M. Omar Bongo, président du Gabon, proposait que le sommet extraordinaire se tienne à Addis-Abéba et l'Ethiopie répondait favorablement; le 21 décembre il proposait Libreville. Le Maroc proposait le Caire ou Khartoum mais récusait une proposition libyenne. Ces efforts soudains ne survécurent pas à la libération des prisonniers français, et de son côté le F. Polisario refusa le Caire comme lieu possible de la conférence : « Pour nous une conférence qui sert la cause sahraouie ne peut être tenue que dans une capitale qui n'a pas de relation avec Israël. La manœuvre qui propose « ... la tenue de la conférence au Caire est une manœuvre impérialo-réactionnaire qui vise à briser l'isolement de Sadate dans le monde arabe » (34).

En définitive c'est de l'essoufflement de la Mauritanie qu'allaient venir les changements permettant de dépasser les attermoissements de l'OUA concernant la réunion du sommet extraordinaire.

L'affaiblissement de la Mauritanie était sensible, en dépit du soutien militaire de la France : bombardement des colonnes du F. Polisario par des avions Jaguar français en février 1978, et visite du président Mokhtar Ould Daddah en France le 1^{er} juin, pour venir ouvertement demander des fournitures d'armes et des instructeurs français. Dans une lettre adressée aux chefs d'Etats africains le 8 juillet 1978, le secrétaire général du F. Polisario Mohamed Abdelaziz ne manque pas de souligner cette ingérence d'une puissance « extra-africaine » : « ... ». En effet, il ne s'agit pas moins d'autre chose pour la France que de revenir sur une politique de reconquête coloniale et d'intervenir militairement en Afrique partout où ses visées économiques sont en question. Il suffisait donc qu'un Etat africain dispose légitimement et

(32) Dans sa conférence de presse du 3 janvier 1978 à Tripoli, le secrétaire général du F. Polisario, Mohamed Abdelaziz, s'exprime ainsi : « La décision de l'OUA de l'année dernière à rencontré plusieurs complots. Il a été pris comme prétexte l'insécurité sur les frontières zambiennes. Cette insécurité est entretenue par l'Afrique du Sud en connivence avec le Maroc et la France ».

(33) *Marchés Tropicaux*, 18 novembre 1977.

(34) Conférence de presse de Mohamed Abdelaziz, Tripoli le 3-1-78.

souverainement de sa politique économique et que cela soit en contradiction avec les intérêts de la France pour qu'un corps expéditionnaire militaire français y débarque.

L'Afrique ne peut être que consciente de la gravité de cette intervention qui vise en réalité, à travers le peuple sahraoui, la sécurité et la paix de notre continent; tant il est vrai que ce qui se passe au Sahara est lié objectivement à la situation de l'ensemble de l'Afrique, particulièrement dans les régions encore sous domination coloniale et raciale... » (35).

De tels arguments développés à la veille du sommet de Khartoum n'étaient pas sans portée en Afrique. A l'opposé, la déclaration au mois de mai du ministre des affaires étrangères marocain, M. Mohamed Larbi al Khattibi, annonçant que le Maroc participerait au sommet de Khartoum mais rappelant « que la question du Sahara occidental doit être traitée dans le cadre d'un sommet extraordinaire » manquait de perspective. Elle montrait que le Maroc s'en tenait à la stratégie désormais bien rodée d'un sommet extraordinaire impossible à réussir dans les faits et même qu'il ne considérait pas comme possible ou probable une évolution de la procédure. Aussi le Maroc n'a-t-il aucune politique de rechange lorsqu'arrive la nouvelle du renversement de Mokhtar Ould Daddah au cours d'une séance de nuit et à huis clos du sommet. Le représentant mauritanien, Mohammed Lagdaf, est lui aussi, pris de court et sous le coup de la surprise, parle immédiatement de « paix ».

L'ensemble de la conférence de Khartoum fut ainsi dominée par les événements mauritaniens et apparut comme une sorte de revanche des pays africains « progressistes » sur le succès des « modérés » à Libreville l'année précédente. Tout naturellement l'enjeu du sommet fut constitué par la question du Sahara et le projet, repoussé de création d'une force africaine d'intervention présenté par le président Bongo soutenu par le président Senghor en subit le contre-coup. Les décisions des chefs d'Etats réunis à Khartoum ouvraient une nouvelle phase dans le rôle joué par l'OUA dans le règlement de la question du Sahara occidental. Trois principes étaient réaffirmés : la responsabilité de l'OUA « quant à la recherche d'une solution juste et pacifique » (point 1), la décision de réunir un sommet extraordinaire (point 2) l'engagement de l'ONU « qui demeure saisi du problème de la décolonisation du Sahara occidental (point 3). Mais surtout une nouvelle procédure était instituée : une commission ad hoc, composée d'au moins 5 chefs d'Etats de l'OUA dont le président en exercice de l'OUA, et chargée d'examiner toutes les données de la question du Sahara occidental y compris l'exercice du droit du peuple de ce territoire à l'autodétermination, et de faire rapport au sommet extraordinaire ».

La proposition de création du comité ad hoc avait été faite par le Mali, mais la composition du comité lui-même fut laissée à l'initiative du président Nemeiry du Soudan, élu président de l'OUA. Les pays pressentis en plus du Soudan furent la Guinée, le Mali, le Nigéria, la Tanzanie, la Côte-d'Ivoire.

(35) Lettre de Mohamed ABDELAZIZ, aux chefs d'Etats africains : 8 juillet 1978 dans *Sahara libre*, n° 58, p. 7.

Pendant tout l'été des difficultés surgirent. L'Algérie ne fut pas consultée sur la composition du comité (36) qu'elle accepta en déplorant les pressions marocaines qui s'étaient exercées pour sa constitution. La Côte-d'Ivoire ne participa jamais aux travaux, et sans exprimer ouvertement sa non participation le président Houphouët-Boigny déclara que son pays se tenait en réserve. Enfin, la Tanzanie était le seul pays à avoir reconnu le 9 novembre 1978 avant la première session du comité ad hoc qui se tiendra du 30 novembre au 1^{er} décembre 1978. Cette réunion fut précédée et entourée d'une intense activité diplomatique qui se déroula sur deux plans : celle du Front Polisario, celle des parties intéressées à l'ONU à laquelle il faut ajouter l'effervescence politique et diplomatique accompagnant la maladie et la mort du président Boumediène. Le congrès du Front Polisario réuni en août prit unilatéralement la décision de cessez-le-feu avec la Mauritanie. Dès lors vont se dérouler simultanément des conversations avec les représentants du Front Polisario et de la Mauritanie pour détacher celle-ci de l'alliance marocaine, et les travaux et les consultations du comité ad hoc de l'OUA, tandis que la question progresse à l'ONU. Dans cette période, il faut donc au Front Polisario, aidé de l'Algérie, de la Libye, et de plusieurs États africains, maîtriser trois niveaux de négociation : local avec les Mauritaniens, africain avec le comité ad hoc, international général à l'assemblée de l'ONU et même au Conseil de Sécurité en mai 1979.

Dès septembre eut lieu à Paris la première rencontre entre le Front Polisario et un représentant de la Mauritanie. Le Front Polisario attendait mieux de ces contacts exploratoires, mais un nouveau rendez-vous fut pris pour la fin du mois d'octobre à Bamako avec la caution officielle du président du Mali Moussa Traoré. La rencontre eut lieu entre Mahmoud Abdelfattah pour le Front Polisario et Sid Ahmed Beni-Jara ex-ministre des finances du côté mauritanien. Le représentant de la Mauritanie se contenta de lire un texte vague en faveur de la paix et de faire état d'une « volonté de dialogue avec le Front Polisario ». En dépit de son insistance le Front Polisario n'obtint que des réponses dilatoires.

Deux jours plus tard le même représentant du Front Polisario rencontrait une impressionnante délégation marocaine composée de M. Guédira, de M. Bensouda, du colonel Dlimi et du commandant Othman, ambassadeur du Maroc à Bamako. Les représentants du Maroc, connaissaient le résultats médiocre des conversations entre le Front Polisario et les Mauritaniens, et venaient de plus s'enquérir des intentions des Sahraouis dans la perspective d'une disparition du président Boumediène dont ils n'ignoraient pas la gravité de l'état. La discussion tourna vite assez court mais un des membres de la délégation marocaine s'étonna de la force des relations entre les Sahraouis et les Algériens « alors que vous avez une bien plus longue « frontière » avec nous ». Il n'en fallait pas davantage pour satisfaire le représentant du Front Polisario.

(36) Lors de sa première séance le 1^{er} décembre 1978, le président du Mali fait état d'un télégramme de l'Algérie l'informant que celle-ci « n'accepte ni ne rejette la composition du comité ad hoc » et ajoute que le Front Polisario a déclaré n'avoir pas été consulté au sujet de la composition du comité.

Ces rencontres précédaient de peu la réunion de la 4^e commission de l'ONU. Bien que la question du Sahara occidental soit inscrite à l'ordre du jour, le représentant de l'OUA à l'ONU favorisant les intérêts marocains et mauritaniens, s'efforça curieusement d'empêcher le débat « puisque le comité ad hoc allait se réunir et qu'il ne fallait pas gêner les efforts de l'Afrique. Une telle attitude contrariait à la fois le secrétaire général de l'ONU qui voyait son organisation dépossédée du dossier et le président en exercice de l'OUA, dépassé par les initiatives d'un exécutant de son organisation. Le représentant de l'OUA à l'ONU fut destitué, et le secrétaire général de l'OUA, M. Edem Kodjo, prit les affaires en mains. Une seconde escarmouche se produisit autour du calendrier fixant les dates des travaux de la 4^e commission de l'ONU et du Comité ad hoc de l'OUA. La tactique marocaine cherchait à faire se tenir aux mêmes dates les réunions des deux instances, l'attitude de l'Algérie et du Front Polisario consistait au contraire à obtenir que chaque organisation débattre du Sahara occidental conformément à la décision de Khartoum. La réunion du comité ad hoc se tint entre la réunion de la 4^e commission et celle de l'assemblée générale de l'ONU. Le problème n'était pas de pure forme : le débat de la question du Sahara occidental devant la 4^e commission de l'ONU signifiait le maintien de la reconnaissance du conflit Sahara comme question de décolonisation (37).

Dans ce contexte, le président Nemeiry réunit le Comité ad hoc de l'OUA le 30 novembre (38). Les discussions portèrent sur la composition du Comité sur laquelle il n'y eut pas vraiment désaccord, le président Nemeiry faisant état du fait qu'il avait informé les parties intéressées du comité y compris le Front Polisario « et qu'il n'avait reçu aucune objection de leur part ».

Le comité ad hoc sur proposition de M. Obasandjo décida de faire désormais connaître « sans équivoque aux parties intéressées qu'il prendra acte de leurs points de vue avant de formuler ses recommandations ». Plus difficile fut la question de la reconnaissance du Front Polisario comme représentant du peuple du Sahara occidental proposée par le ministre tanzanien. M'Nemeiry repoussa cette éventualité : d'une part le Front Polisario n'était pas l'unique représentant du peuple du Sahara, mais « il faudrait que le Comité ad hoc ait des consultations avec le Front Polisario ainsi qu'avec tous les mouvements existants dans le territoire et les individus, d'autre part « l'OUA n'a pas en tant qu'organisation reconnu le Front Polisario ni aucun autre mouvement et le fait que certains pays africains aient reconnu le gouvernement du Front Polisario n'était qu'un simple exercice des prérogatives de leur souveraineté individuelle ». Les décisions finales étaient limitées : elles prévoyaient la création d'un sous-comité composé des chefs d'Etats du Mali et du Nigéria assistés du secrétaire général

(37) Le Ministre de l'information de la RASD, M. Ould Saleck, déclarait à ce sujet dans *Sahara libre* du 28 novembre 1978 : « l'ONU est chargée de la décolonisation du Sahara occidental au même titre que des questions de décolonisation de Namibie ou de Zimbabwé et dans le domaine de la décolonisation des rôles de l'OUA et de l'ONU sont complémentaires et ils ne sont pas contradictoires comme on nous le laisse entendre ».

(38) Etaient présents : Ahmed Sékou Touré, Guinée; M. Moussa Traoré, Mali; M. Obasango, Nigeria; M. Sepetu représentait M. Jullius Niyérééré, Tanzanie.

de l'OUA, mandaté pour prendre contact avec toutes parties intéressées « y compris le peuple sahraoui ». Une demande d'un cessez-le-feu total et immédiat était adressée aux parties en conflit « afin de permettre au sous-comité d'accomplir la haute mission qui lui a été confiée ». Ce point avait été rajouté à l'initiative de la Guinée. Parmi les décisions les plus intéressantes figurait aussi la nécessité d'un entretien du sous-comité avec les autorités espagnoles (39).

Plus vigoureuses furent les prises de position de l'assemblée générale de l'ONU quelques semaines plus tard, qui firent référence au Front Polisario et à la déclaration unilatérale de cessez-le-feu qu'il avait proclamé, au droit à l'autodétermination et à l'indépendance du peuple sahraoui. L'Assemblée générale semble avoir voulu réagir ainsi aux rumeurs d'inspiration marocaine selon lesquelles, Boumediène mort, il n'y aurait plus d'affaire du Sahara, ce qui scandalise certains Etats jusque parmi les amis traditionnels du Maroc, dont le Soudan. La question du Sahara occidental avait pris une importance internationale suffisante et la figure du président Boumediène, connu pour son attachement aux principes, avait une telle dimension en Afrique, dans le monde arabe, chez les Non Alignés et dans le Tiers-Monde en général, pour que ces allégations n'apparaissent pas comme particulièrement maladroites. Influencés cependant, les Mauritaniens refusèrent de voter la résolution de l'ONU, ce qui pesa sur les conversations d'une nouvelle rencontre avec le Front Polisario en janvier 1979 à Alger. L'idée développée cette fois par le représentant mauritanien fut l'exercice du droit des Sahraouis à l'autodétermination dans la partie sud du Sahara occidental. Devant le refus du Front Polisario les conversations piétinèrent. Elles en étaient toujours au même point lors d'une nouvelle rencontre à Alger en mars : les Mauritaniens justifiaient l'autodétermination dans le sud comme offrant des « meilleures conditions pour un plébiscite ». En réalité le dialogue était sans objet, dans le fond. En effet, dans la mesure où les Mauritaniens répondaient dans un premier temps au Front Polisario qu'ils n'avaient pas de revendication sur le Sahara, ils ne pouvaient répondre aux Sahraouis à la question suivante : « Alors pourquoi l'autodétermination dans la partie sud ? ».

Une troisième rencontre (depuis le début de l'année 1979) eut lieu à Tripoli en avril. La délégation mauritanienne était cette fois menée par Ahmed Ould Abdallah (40). L'idée des Mauritaniens sur lesquels s'exerçait vraisemblablement une influence française non négligeable était qu'ils détenaient une partie du jeu. A l'égard du Front Polisario, ils pouvaient agiter la menace que les conclusions du Comité ad hoc devant l'OUA aillent dans un sens favorable à l'autodétermination dans la partie sud et soient enté-

(39) Le calendrier des rencontres du sous-comité avec les parties intéressées est le suivant : Mauritanie 1^{er} mai 1979 à Nouakchott, Algérie 3 et 4 mai 1979 à Alger et Front Polisario aux mêmes dates, Maroc les 4 et 5 mai à Fès et représentants du peuple de la partie du Sahara actuellement gérée par le Maroc aux mêmes dates, Espagne le 2 juin 1979 à Madrid.

rinées sans discussion. A l'égard de l'Algérie, il était facile de faire ressortir qu'un accord entre les Mauritaniens et les Sahraouis n'avait pu se faire à Alger, mais en revanche que le contentieux algéro-mauritanien pouvait être réglé, en particulier la reprise des relations diplomatiques que M. Taleb Ibrahimy vint négocier à Nouakchott. A l'égard de la Libye, il était possible de souligner qu'un accord entre la Mauritanie et la Libye à propos du Sahara occidental était réalisable (41), à Tripoli, avec l'accord du Front Polisario. L'opération complète aurait comporté ainsi plusieurs étapes : un accord algéro-mauritanien, un accord mauritano-sahraoui (signé à Tripoli permettant de faire pression sur l'Algérie), et ultérieurement un accord algéro-marocain, préluant peut être à un accord général. Le mécanisme cependant ne jouera pas complètement. Un protocole fut bien établi à Tripoli entre la Libye et la Mauritanie (42), mais le Front Polisario refusa de le signer en dépit de certaines pressions. D'une part le Front Polisario ne pouvait signer avec la Mauritanie un document qui aurait constitué un précédent dans un règlement ultérieur avec le Maroc; d'autre part la manœuvre ayant partiellement échoué, le premier ministre mauritanien M. Bousseif refusa le protocole d'accord élaboré à Tripoli. Enfin les causes du désaccord demeurant entières, l'Algérie ne rétablit pas ses relations diplomatiques avec Nouakchott. Néanmoins, le Front Polisario avait ménagé un nouveau rendez-vous avec les Mauritaniens pour le 25 mai à Tripoli « sachant que les Mauritaniens ne viendraient pas ». En définitive, le 27 mai, la mort accidentelle de Ould Bousseif mit fin à l'ensemble des tractations. Cependant pour le Front Polisario la rupture momentanée des conversations avec les Mauritaniens posait la question du cessez-le-feu. La décision concernant le maintien de la trêve ou la reprise des hostilités était d'autant plus délicate que les travaux du Comité ad hoc s'orientaient vers la recommandation d'un cessez-le-feu général. Le 23 juin le comité ad hoc déposait ses premières conclusions. A la même date se déroulait au conseil de sécurité la plainte du Maroc contre l'Algérie (43) considérée par le Front Polisario comme une manœuvre dilatoire consistant à saisir les plus hautes instances de l'ONU à la veille d'un débat important à l'OUA. Les imbrications entre l'ONU-l'OUA et le jeu de chaque diplomatie atteint à cette période un tel degré qu'il n'est pas inutile d'entrer dans le détail. Un premier débat eut lieu au sein du groupe africain de l'ONU. L'attitude de l'Algérie consistait à présenter aux membres du groupe africain l'alternative entre : aller devant le Conseil de sécurité et « entendre le Front Polisario » ou retourner devant l'OUA. Le Sénégal proposa de s'en remettre aux « sages » de l'OUA dont le rapport était imminent. L'Algérie accepte la proposition sénégalaise en précisant que le Sénégal a toujours été favorable aux thèses marocaines.

(41) Dans l'analyse de ces tractations le Front Polisario implique l'influence française, pour lui déterminante, aussi bien à Nouakchott qu'à Tripoli.

(42) Il semble que le protocole prévu n'ait pas dépassé la procédure d'un référendum sur la partie du territoire du Sahara occidental détenu par la Mauritanie, à charge pour le Front Polisario d'obtenir ultérieurement la même procédure pour la partie nord dévolue au Maroc par l'accord de partage.

(43) La plainte du Maroc fut déposée le 13 juin, les délibérations du Conseil de Sécurité furent « suspendues », le 25 faute d'argumentation en faveur de la thèse marocaine. La plainte concernait les attaques des villes marocaines de Tan-Tan et d'Assa par les forces sahraouies, attribuées à des éléments de l'armée algérienne.

Après une suspension de séance, la délégation marocaine déclare repousser la proposition sénégalaise et vouloir aller devant le conseil de sécurité. A cette décision, le représentant marocain M. Filali ajouta : quelle concession fait l'Algérie pour que l'affaire ne soit pas portée devant le Conseil de sécurité ? Le représentant algérien M. Bedjaoui répondit que l'Algérie qui souhaitait à la fois un débat sur le fond devant le Conseil de sécurité et à la fois que le Front Polisario y soit entendu, « ce que le Maroc lui offrait sur un plateau », acceptait de refuser cette possibilité « au nom de l'Afrique ». Le délégué marocain répondit alors « qu'il renvoyait le plateau aux Algériens » ce qui signifiait que le Maroc maintenait sa position de se rendre devant le Conseil de sécurité. Une proposition de la Guinée, autre pays traditionnellement favorable aux positions marocaines, n'eut guère plus de succès après une journée entière de contacts. Elle consistait à aller devant le Conseil de sécurité devant lequel personne ne parlerait sauf le président du groupe africain qui ferait état de la plainte marocaine et de la réponse algérienne sans entrer dans le détail. Ensuite l'OUA serait saisie de l'affaire et l'ensemble des parties retournerait devant l'OUA.

L'Algérie accepta cette formule, le Maroc la refusa; il fallait donc « parler » devant le Conseil de sécurité (44). La déposition marocaine reposait sur trois thèmes : la résolution générale sur la sécurité, la résolution sur la définition de l'agresseur, la déclaration sur les relations amicales entre les Etats. Le représentant de l'Algérie reprit ces trois thèmes dans lesquels il puisa tous les éléments pour condamner le Maroc. Ensuite le représentant du Bénin présenta le Front Polisario et son représentant « dont le frère venait d'être tué dans l'attaque de Tan-Tan » (qui était précisément à l'origine du débat au Conseil de sécurité). Aucun des Etats africains qui prirent ensuite la parole n'apportèrent un soutien au Maroc, aucun membre du Conseil de sécurité ne prit position, et le Maroc ne fit pas valoir son droit de réponse. A la demande du Soudan, le Conseil de sécurité suspendit ses délibérations le 25 juin, l'Algérie accepta.

Deux jours auparavant, le comité ad hoc adoptait la recommandation qui serait soumise aux chefs d'Etats africains réunis à Monrovia quelques semaines plus tard. Elle prévoyait en premier lieu : « la préparation d'une atmosphère propice à l'instauration et au maintien de la paix dans la région par l'observation d'un cessez-le-feu général et immédiat », et en second lieu « l'exercice par le peuple sahraoui de son droit à l'autodétermination à travers un référendum général et libre qui lui permette de choisir l'une des deux options suivantes :

- l'indépendance totale,
- le maintien du statu-quo.

Pour le Front Polisario ces dispositions apparemment très favorables arrivaient dans la période précise où les négociations avec la Mauritanie étaient interrompues parce que les Sahraouis refusaient la solution d'un référendum partiel. Dans ces conditions, la position du Front Polisario pou-

(44) La succession des dépositions fut la suivante. M. Boucetta pour le Maroc 20 minutes, M. Bedjaoui pour l'Algérie 1 h 30, M. Madjid Abdallah pour le Front Polisario présenté par le Bénin, plusieurs Etats africains dont Madagascar, le Yémen du sud, le Bénin, la Mauritanie.

vait apparaître ambiguë puisqu'il maintenait un cessez-le-feu avec un pays dont les positions étaient en contradiction avec les recommandations du comité ad hoc. Paradoxalement le Front Polisario se voyait donc dans l'obligation de rompre le cessez-le-feu pour montrer qu'il n'acceptait pas la solution partielle mauritanienne, qu'il refusait une différence de statut des différentes parties du territoire du Sahara occidental; conformément aux recommandations annoncées par le Comité ad hoc. Mieux, même, il devait le faire le 12 juillet : le Front Polisario reprenait les hostilités avec la Mauritanie en attaquant la ville de Tichla au Rio de Oro. Cette décision n'était ni « une expression de mépris et d'insulte » à l'égard de l'OUA comme le disait M. Ould Abdallah, ni « un geste vide » selon l'expression de M. Boucetta; elle avait sa logique. Le préfet mauritanien de Tichla fut libéré par les Sahraouis le 14 après le vote favorable de la Mauritanie à l'OUA. Le 5 août un accord de Paix était signé entre le Front Polisario et le gouvernement mauritanien. La réunion de Monrovia du 17 au 20 juillet rassembla 25 chefs d'Etats. Le Roi Hassan II qui avait annoncé sa venue « si le président Chadli y allait lui-même » ne vint pas; pratiquant ouvertement la politique de la « chaise vide ». Les recommandations du Comité ad hoc furent votées par 33 voix pour, 2 contre et 7 abstentions consacrant un net recul des positions marocaines. La Mauritanie avait voté pour. Cette situation n'était pas conjoncturelle. Le Maroc avait indisposé à plusieurs reprises les instances de l'OUA par sa désinvolture, tandis que la situation sur le terrain n'évoluait pas en sa faveur, ce dont les observateurs africains n'étaient pas dupes. Certes le Maroc avait occupé la partie mauritanienne du Sahara à l'annonce de l'accord de paix (45), mais il officialisait seulement une situation de fait, sans améliorer sa position militaire. Celle-ci continua de se dégrader tout l'automne. Une des opérations menée par les Sahraouis prit une signification politique particulière. Le 6 octobre, les forces du Front Polisario attaquent Smara, pénètrent dans la ville et réussissent à en faire sortir 700 civils qu'ils ramènent en « territoire libéré ». Parmi eux, le député de Smara au parlement marocain, M. Ould Bachir, ancien membre de la Djemaa et des Cortès espagnols que le rapport du comité ad hoc de l'OUA faisait figurer comme un des interlocuteurs sahraouis « du Maroc ». Parmi les 6 délégués, il avait développé, devant les envoyés de l'OUA : « les thèmes de l'unité foncière entre le Maroc et le Sahara, évoqué les liens historiques, culturels, les liens d'allégeance au Maroc et à son Roi, le désir des populations de rester unies à celles du Maroc, l'espoir placé dans les actions du sous-comité pour mettre un terme à la guerre que l'Algérie leur impose (46).

Dans ce contexte militaire défavorable au Maroc se tinrent successivement la réunion du comité de décolonisation de l'ONU (47), la troisième session du comité ad hoc, l'assemblée générale des Nations Unies.

(45) L'accord de paix entre le Front Polisario et la Mauritanie fut signé à Alger le 5 août entre M. Ould Sidi, membre du CSN et ministre « chargé de la permanence de ce comité », pour la Mauritanie et pour le Front Polisario M. Bachir Sayed, secrétaire général adjoint, M. Ould Salek, ministre de l'information et M. Abdelfettah Mahmoud, représentant du Front Polisario en Europe.

(46) *Rapport du Comité ad hoc*, Annexe IV, p. 13-33.

(47) Par 83 voix pour, 5 voix contre (Maroc, Gabon, Zaïre, Arabie séoudite, Guatemala)

L'événement de la 3^e réunion du comité ad hoc le 4 et 5 décembre 1979 fut à l'initiative du chef d'Etat du Libéria, M. Tolbert, l'invitation du Front Polisario dont le Maroc prit prétexte pour être absent ainsi que la Guinée. Une large majorité vota une résolution en 10 points qui reprenait les recommandations de juillet auxquelles s'ajoutaient la demande adressée au Maroc de retirer ses troupes du Sahara occidental (point 4) et curieusement « recommande la mise sur pied d'une force de maintien de la paix de l'OUA chargée de contrôler le cessez-le-feu ». C'est la première fois que l'OUA envisage d'avoir les moyens de sa politique, précisément à propos du conflit du Sahara occidental.

Ainsi au lendemain du sommet de Monrovia le secrétaire général de l'OUA déclarait : « Il est certain que nous ne sommes pas en mesure d'appliquer aujourd'hui les décisions de Monrovia. Ces décisions constituent cependant un ensemble qui pèse sur les événements ». Le Front Polisario pour sa part n'hésitait pas à proclamer « dans moins d'une année, la RASD retrouvera la place qui est la sienne aux côtés des autres nations. des autres Etats du continent au sein de l'OUA », annonçant plus loin que le Maroc : « va se retirer des organisations internationales, à commencer par l'OUA qui ouvrira certainement au cours de son prochain sommet ses portes à la RASD. Un retrait que toute l'Afrique, vu la rébellion de Rabat, souhaite profondément » (48).

A la fin de l'année 1979, c'était bien ainsi que les problèmes se posaient. D'une part, il faut reconnaître la force du Front Polisario et de la RASD qui se sont acquis en quatre ans une audience que n'expliquent pas seulement le soutien et les facilités que lui ont accordés dès l'origine les diplomates algériennes et libyennes. D'autre part il faut bien admettre une certaine fragilité aux décisions de l'OUA impuissante à faire respecter son autorité sur le terrain. En revanche, dans les textes, la prise de conscience et la radicalisation des positions africaines est croissante.

Enfin l'attitude du Maroc, envers l'Afrique plus particulièrement, est apparue de plus en plus irresponsable. Est-il inévitable au Maroc et peut être à deux ou trois pays amis de quitter l'OUA ? C'est possible, ce n'est guère raisonnable.

Raoul WEEXSTEEN.

et 43 abstentions la commission de décolonisation de l'ONU a adopté une résolution demandant « instamment au Maroc de s'engager comme l'a fait la Mauritanie, dans la dynamique de la paix et de mettre fin à l'occupation du territoire au Sahara occidental !... Elle recommandait que le Front Polisario « représentant du peuple du Sahara occidental » participe pleinement à « toute recherche d'une solution politique juste, durable et définitive de la question du Sahara occidental conformément aux résolutions et aux déclarations de l'ONU de l'OUA et des pays non alignés.

(48) Editorial de *Sahara libre* du 2 janvier 1980.